BANQUE des TERRITOIRES | GROUPE Caisse des Dépôts

Centres Sociaux

Centres sociaux et collectivités : animer ensemble un projet de territoire

Territoires Conseils
un service Banque des Territoires

UNE RENCONTRE COORGANISÉE PAR

TERRITOIRES CONSEILS ET LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE

FORUM DES TERRITOIRES 27 MARS 2018 – PARIS

Forum des territoires, 27 mars 2018.

En partenariat avec :

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA JOURNÉE 6

TERRITOIRES
Qu'est-ce que la ou les ruralités ? 10

Une relégation des territoires ruraux ? 11

Quelles mutations pour ces territoires ruraux et leurs populations ? 11

Quelles priorités d'aménagement et de développement dans les territoires ruraux aujourd'hui ? 13

Quels sont les principaux acteurs dans les territoires ruraux ? Quels rôles jouent-ils ? 14

ATELIERS THÉMATIQUES
La précarité, une réalité du milieu rural 18

L'accès à l'emploi des femmes dans les territoires ruraux 19

L'accès aux droits, une problématique tant géographique que sociale 21

Place aux jeunes dans les zones rurales ! 22

Un problème de taille, la mobilité 24

ANIMER ENSEMBLE
Une animation partagée, l'exemple du centre social de la vallée de l'Authre 31

TABLE RONDE DE CLÔTURE 35
Alain Cantarutti, Délégué général de la fédération nationale des centres sociaux ; **Isabelle Oueadraogo,** Présidente du comité d'action sociale, caisse centrale Mutualité sociale agricole (CCMSA) ; **Jean-Pierre Saulnier,** Vice-président nouvelles ruralités ; **Jean-Marc Bedon,** Responsable du pôle logement, animation de la vie sociale, Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) ; **Nicolas Portier,** Délégué général, Assemblée des communautés de France (AdCF) ; **Claudie Miller,** Présidente, Fédération des centres sociaux de France ; et **Bernard Saint-Germain,** Chargé de mission, Territoires Conseils.

OUVERTURE DE LA JOURNÉE

SÉBASTIEN CHAUVET

ADMINISTRATEUR DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE

Bienvenue à vous tous, et notamment à ceux qui participent pour la première fois à un événement organisé par la FCSF. En l'occurrence, il est co-organisé avec Territoires Conseils, que je remercie chaleureusement pour son accueil.

Non, la FCSF n'oublie pas ces territoires ruraux, même si beaucoup de travail est mené autour des quartiers et de la politique de la ville. Notre partenariat dure depuis sept ans avec Territoires Conseils, pour travailler avec les fédérations et les centres sociaux ruraux. Même si les thématiques abordées dans les centres sociaux peuvent se rejoindre (précarité, chômage, accès aux droits), la façon de les appréhender peut différer dans les territoires ruraux, confrontés à des questions d'accessibilité et de proximité.

Je remercie les élus de leur présence, car leur collaboration avec les centres sociaux représente un enjeu important. Les élus sont des partenaires incontournables sur nos territoires. Nous prenons toute la mesure et l'ampleur des enjeux à travailler ensemble sur les territoires ruraux.

Je vous souhaite, je nous souhaite une excellente journée de travail.

BERNARD SAINT-GERMAIN

CHARGÉ DE MISSION À TERRITOIRES CONSEILS, UN SERVICE BANQUE DES TERRITOIRES

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à Territoires Conseils, un service de la Banque des Territoires. Suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe, les intercommunalités offrent aujourd'hui un nouveau visage. Les bases territoriales administratives sont désormais souvent constituées de territoires très vastes. C'est un problème de gouvernance qui se pose aux élus et à l'ensemble des acteurs. Plusieurs éléments ont un impact direct sur les relations que nous pouvons espérer nouer entre les centres sociaux intercommunaux et les nouvelles intercommunalités.

En effet, si nous devons réfléchir à la manière dont les centres sociaux et les collectivités doivent animer ensemble un projet de territoire, il faut prendre en compte une série de constats préalables.

Tout d'abord, en cours de mandat, les élus communautaires désignés en 2014 ont quasiment tous été remplacés par l'installation de nouveaux conseils communautaires. De fait, il est probable qu'il faille éclairer les nouveaux conseillers désormais en charge des questions sociales.

De plus, les intercommunalités vont devoir gérer un nombre croissant de compétences devenues obligatoires. La loi exige désormais des intercommunalités d'exercer des compétences lourdes (eau et assainissement, gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation). Une autre compétence obligatoire fait un peu moins parler d'elle, mais recouvre une problématique complexe : il s'agit de la création et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

J'évoque enfin, pour mémoire, un cadre budgétaire de plus en plus contraint.

Notre attention doit aussi être attirée par l'importante diminution du nombre de conseillers communautaires dans les territoires. La fusion des intercommunalités n'a pas additionné les conseils communautaires. De fait, les élus risquent d'être moins bien identifiés sur le territoire et moins bien repérés dans leur champ de compétence. La diminution du nombre d'élus dans les espaces ruraux s'avère un événement inédit. Paris compte 2,3 millions d'habitants et 163 conseillers municipaux, et tout semble bien se passer. Dans les territoires ruraux, le lien de proximité de l'élu avec la population et les associations va très probablement se distendre.

Il ne faut toutefois pas se montrer pessimiste. La nature ayant horreur du vide, nous pouvons réfléchir – et vous, en tant que centres sociaux, vous devez réfléchir – sur le fait de l'émergence d'une nouvelle société civile les territoires ruraux. Je ne parle pas seulement d'un conseil de développement qui serait installé par l'intercommunalité, car la loi l'impose à partir d'un seuil de 20 000 habitants. La vitalité des habitants ne s'exprimera pas exclusivement par les conseils de développement.

Comment, vous centres sociaux, avec vos missions d'écoute, d'accueil, de perception des signaux faibles, aurez-vous demain la capacité d'entendre, de recevoir et de promouvoir les initiatives de cette société civile ? L'enjeu est donc d'être lisible dans ce nouvel environnement, d'être visible et reconnu. La tâche est passionnante et, dans cet environnement, la CNAF, plus que jamais, doit promouvoir le fait qu'un projet coconstruit avec les habitants mérite un dialogue avec les élus, et ne peut se résumer à une procédure de marché public.

Depuis le temps que nous nous connaissons, j'ai pu observer que certaines CAF ont le souci de gérer des prestations sur la base d'un agrément donné par leurs conseils d'administration. D'autres, avec des conseillers territoriaux, accompagnent les projets auprès des bénévoles, des professionnels et des élus locaux. Il s'agit alors de promouvoir l'idée du projet social porté par une association et d'être facilitateur de lien avec le monde des élus et des techniciens de collectivité.

Les nouvelles intercommunalités, les enjeux de faire « collectif » sont autant d'éléments à prendre en compte dans notre réflexion sur la manière d'animer ensemble collectivités et centre social, un projet de territoire. Il va falloir additionner toutes les ressources. J'espère que cette journée de travail nous permettra de dégager de grandes lignes et des axes pour aller de l'avant dans ce nouvel environnement, qui est le vôtre, qui est le nôtre aujourd'hui.

TERRITOIRES

Centres sociaux et collectivités : animer ensemble un projet de territoire.

CHRISTOPHE QUÉVA
MAÎTRE DE CONFERENCES EN GEOGRAPHIE À PARIS-I

QU'EST-CE QUE LA OU LES RURALITÉS ?

Pour différencier les espaces urbains, périurbains et ruraux, l'INSEE a élaboré en 2010 une cartographie assez intéressante, car elle évacue complètement les espaces ruraux de la terminologie : on parle d'un « zonage en aires urbaines », avec de grandes aires urbaines, des aires urbaines moyennes, de petites aires urbaines. Le reste est formé des « communes hors de l'influence des pôles ».

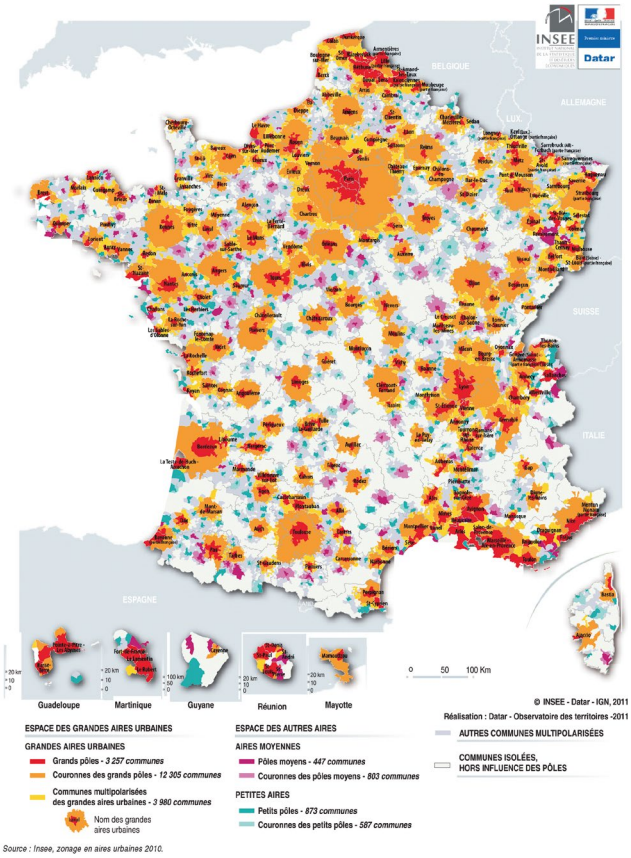

Source : Insee, zonage en aires urbaines 2010.

Cette vision très urbaine de l'espace français s'est imposée statistiquement. Elle permet de mesurer des populations selon les catégories d'espace. Ainsi, les espaces dits « périurbains » sont définis statistiquement par des navettes domicile/travail. Ils doivent compter au moins 40 % d'actifs qui, quotidiennement, se déplacent pour aller travailler dans la ville voisine. La question de savoir si le périurbain est en zone rurale ou urbaine se pose. L'INSEE considère ces communes comme étant sous l'influence d'une ville, donc faisant partie de l'aire urbaine. Du point de vue des ruralistes, la question s'avère plus ambiguë, ces espaces se caractérisant justement par leur caractère d'entre-deux, entre le rural et l'urbain.

Selon la limite placée entre ville et campagne, la population rurale au sens strict représente 8 % de la population française (dans les seules petites villes et communes hors de l'influence des pôles). En englobant une partie de la population périurbaine, qui vit dans des espaces entre le rural et l'urbain, cela concerne davantage de monde, entre 25 et 40 % de la population.

En géographie, nous tentons de nous détacher de cette vision quantitative de la ruralité pour valoriser des caractéristiques qualitatives. Généralement, nous nous accordons sur trois principales caractéristiques pour définir les espaces ruraux :

1. Une faible densité d'habitants, de services, de commerces
La notion de faible densité doit être relativisée selon les contextes. Ainsi, en France, une faible densité tourne autour de 30 à 50 habitants par kilomètre carré. En Allemagne, une campagne de faible densité compte moins de 150 habitants au kilomètre carré. De plus, les espaces ruraux se caractérisent par une répartition assez diffuse des ressources territoriales, à la différence des villes qui les concentrent.

2. L'importance des formations végétales « naturelles »
Ces formations végétales – qui n'ont en fait souvent rien de « naturel », dans la mesure où elles sont largement entretenues ou exploitées par les sociétés – regroupent à la fois les bois, les forêts, les prairies et les terres cultivées, et apparaissent comme une deuxième caractéristique de la ruralité.

3. Les activités agricoles
Elles représentent une part de plus en plus minoritaire en termes d'actifs, au sein de la population rurale. Mais les agriculteurs façonnent très largement les paysages ruraux et les territoires, en leur donnant une certaine identité, et les activités agricoles restent un élément souvent important de l'économie rurale dans certaines campagnes.

Au-delà de ces principales caractéristiques des espaces ruraux, la « ruralité » est une notion assez large et « englobante », se rapportant à un ensemble de représentations collectives et de caractères et valorisant une forme d'identité reposant sur des paysages ruraux particuliers, sur des liens de solidarité, de proximité ou d'interconnaissance entre les populations.

Le patrimoine rural, différent selon les régions, contribue à une certaine forme d'identité. Les caractéristiques visuelles de ce que représentent les espaces ruraux sont des paysages et un bâti particuliers. Les ruralités sont donc plurielles et très diversifiées. Les grandes caractéristiques communes que sont les faibles densités, les paysages végétaux et les espaces agricoles se déclineront différemment selon les contextes territoriaux (habitat groupé ou dispersé, bocage, terroirs viticoles, etc.). L'accès aux ressources sera donc différent.

Au-delà des paysages, la question des modes de vie rejoint celle de la gestion de la répartition assez diffuse de l'habitat dans l'espace. C'est le cas de la mobilité (avec une dépendance à l'automobile souvent plus forte que dans les villes-centres ou dans les banlieues, notamment), de la difficulté de la mise en place de transports collectifs. La dispersion des ressources crée des modes de vie particuliers.

Au final, les espaces ruraux sont souvent définis comme l'opposé de l'urbain, pour ne pas dire comme son négatif. Pourtant, ils possèdent des caractéristiques spécifiques qui les relient sans les opposer aux espaces urbains.

UNE RELÉGATION DES TERRITOIRES RURAUX ?

La question de la relégation des territoires ruraux est complexe, car les réalités sont multiples, et elle est loin de concerner tous les territoires ruraux : dans certains espaces, il est vrai que les problématiques de pauvreté et de précarité se feront sentir assez fortement ; dans d'autres au contraire, marqués par l'attractivité, les dynamiques sont très positives, avec de nouvelles installations ; dans les campagnes touristiques, les résidences secondaires se développent. Ces évolutions peuvent déboucher parfois sur des formes de « gentrification » rurale.

Depuis les années quatre-vingt-dix, on peut noter un certain retour à la ruralité, celle-ci s'associant désormais à des images plus positives que négatives. De plus en plus de personnes s'installent ou se réinstallent dans l'espace rural, ce mouvement démographique pouvant contribuer à faire davantage « entendre » les campagnes (maintien ou réouverture des écoles, des commerces, créations de services, etc.). D'autre part, même si cela relève avant tout de discours et d'annonces, la question de la ruralité est de mieux en mieux valorisée par le discours politique à l'échelle nationale.

QUELLES MUTATIONS POUR CES TERRITOIRES RURAUX ET LEURS POPULATIONS ?

La première est la mutation démographique. Dans ce domaine, il existe un contraste entre deux visions, selon l'échelle d'analyse : sur le temps long, à l'échelle nationale, la vision dominante est généralement celle de campagnes qui se sont vidées de leurs populations depuis les années 60 (et même en fait, depuis le XIXe siècle) avec l'exode rural ; à l'inverse, les villes et les couronnes périurbaines gagnent en population.

Mais cette vision doit être largement nuancée, car, si l'on analyse chaque période intercensitaire (1968-75, 1975-82, 1982-90, etc.), on peut noter un renversement progressif de tendance et des différences selon les espaces. Si l'exode rural a bien vidé, en grande partie, les campagnes du XIXe siècle, et cela jusqu'aux années 60-70, on note une première inflexion à partir des années 70 à 80, où certaines campagnes, les plus proches des villes, commencent à voir revenir la population. C'est le début de la périurbanisation. Depuis les années 90, le renversement en vient à toucher les campagnes les moins denses et les plus isolées également, avec l'installation de nouvelles populations, souvent issues des villes : les néoruraux. Ce processus est parfois appelé la « renaissance rurale » (Bernard Kayser), et il est également observé dans d'autres pays européens, comme au Royaume-Uni, mais aussi aux États-Unis.

Ce mouvement de retour dans l'espace rural ne contrebalance pas les départs, qui avaient été nombreux depuis le XIXe siècle, ce qui explique le fait que la population a globalement diminué sur la période. Pour autant, les campagnes sont de plus en plus vivantes et attractives, quand bien même elles aient perdu leurs commerces, leurs équipements et leurs services suite à l'exode rural. La carence de ces services entraînera de fait une certaine mutation, car les populations nouvellement installées dans ces espaces ont des besoins en commerces, services, etc.

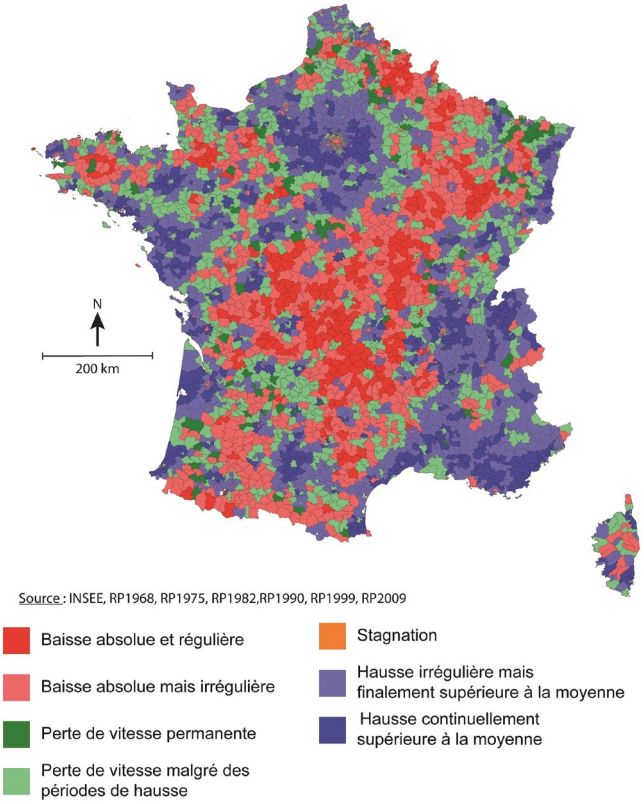

La deuxième mutation est la mutation économique. En effet, la fonction agricole occupe souvent une place de plus en plus secondaire dans l'espace rural et dans l'économie des territoires ruraux. L'agriculture elle-même évolue, avec la remise en question d'un modèle intensif et productiviste et avec la valorisation croissante de l'agriculture de proximité et de qualité. Ce modèle répond aux attentes des populations quant à la connaissance de l'origine des produits.

Par ailleurs, de petites industries rurales spécialisées, parfois anciennement installées dans l'espace rural, se redynamisent, même si elles ont parfois du mal à se maintenir. Souvent, elles contribuent à dynamiser l'économie locale en se spécialisant et en valorisant des productions de qualité, en mettant en avant un savoir-faire local. En parallèle, le télétravail se développe de plus en plus, et permet à des populations de travailler une partie de la semaine chez elles, sous réserve d'équipement numérique suffisant sur le territoire.

Une typologie des campagnes a été mise en place par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), et actualisée par Pierre Pistre. Elle permet de les différencier selon leurs évolutions démographique et économique :

- les « campagnes des villes » sont souvent dynamiques et attractives sur le plan démographique, mais présentent le risque d'être parfois perçues comme des campagnes « dortoirs ». Les populations y habitent, mais ne bénéficient pas toujours de suffisamment de services ou d'équipements ;
- les « campagnes productives », agricoles ou industrielles, sont généralement les plus fragilisées. C'est le cas notamment des campagnes « vieillies et agricoles », où le vieillissement est plus prononcé qu'ailleurs (Massif central et centre de la France, notamment).

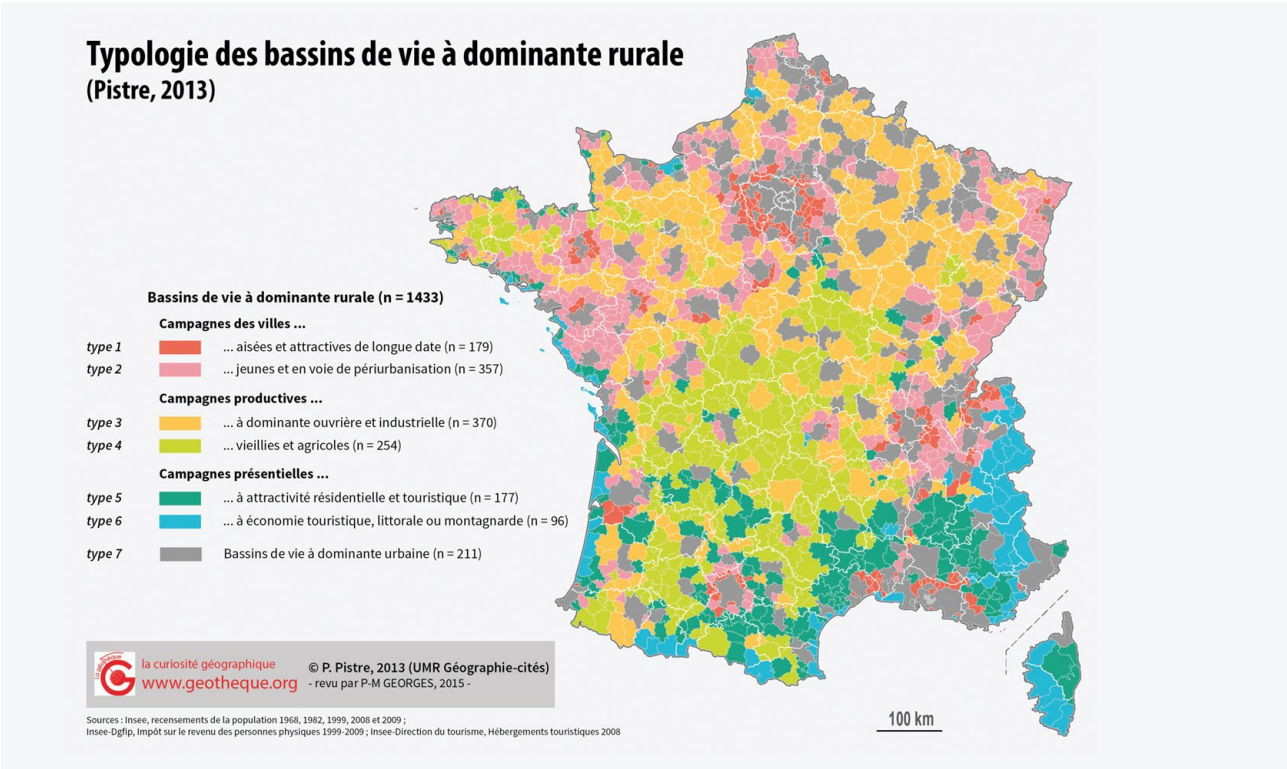

- Les « campagnes présentielles », dont l'économie est fondée sur la population permanente ou sur le tourisme, affichent souvent une certaine attractivité et sont marquées par un relatif dynamisme.

Les espaces ruraux connaissent une accentuation des disparités : certains sont ainsi marqués par la pauvreté rurale, comme dans le nord de la France ou dans le Massif central. La pauvreté rurale revêt une forme différente de celle que nous connaissons en ville. Elle concerne en général des personnes âgées et isolées qui, bien que propriétaires de leur logement, vivent sous le seuil de pauvreté. La prise en compte de ces populations représente aujourd'hui un véritable enjeu en termes d'aménagement et d'accompagnement de ces populations.

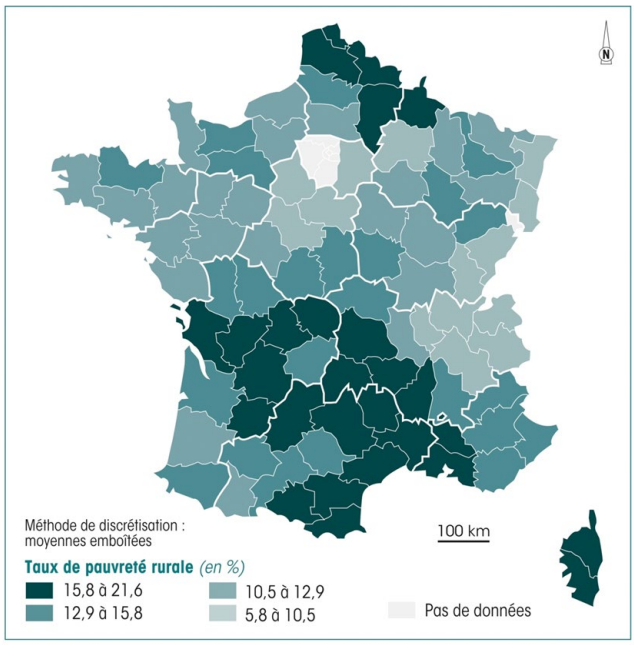

Sources : revenus disponibles localisés, 2004 ; Atelier de Cartographie de Sciences Po, 2011.

À l'inverse émergent des processus de gentrification rurale, marqués par une hausse du coût du foncier, en raison notamment du développement de résidences secondaires (achetées par des citadins, mais aussi par des populations étrangères, notamment des Britanniques ou Hollandais). Les nouvelles installations en milieu rural peuvent dès lors parfois s'accompagner d'une accentuation des disparités entre les populations locales et les nouveaux arrivants.

La néoruralité était initialement un phénomène très marginal. Dans les années 60-70, les néoruraux étaient des marginaux en rupture avec la société urbaine, souvent opposés au pouvoir central, et vivant dans une logique assez communautaire. Aujourd'hui, au sein des néoruraux, il y a tous les types de nouveaux habitants. Il peut par exemple s'agir de retraités qui décident d'habiter leur résidence secondaire et d'en faire leur résidence principale, d'anciens citadins venant s'installer à la campagne en mobilisant le télétravail, etc. Toutes ces populations s'installent généralement en zone rurale en souhaitant s'éloigner de la ville et des aspects négatifs qui lui sont associés dans les représentations (le gris, le stress, la pollution, etc.). Mais, en général, les nouveaux ruraux ne vivent pas comme les anciens, et gardent des attentes et des pratiques de citadins. Là encore, il y a des enjeux forts d'aménagement pour accompagner l'arrivée de ces nouvelles populations, sans pour autant contribuer à creuser les disparités.

Des outils (maisons de santé, maisons de services au public) ont été créés pour répondre aux attentes des populations, en regroupant les services sur une intercommunalité et en garantissant ainsi un certain niveau d'équipement sur le territoire. Il faut toutefois avoir en tête que cet équipement n'est pas toujours vu comme une solution idéale. Ainsi, un acteur de l'espace rural rencontré lors d'un entretien a témoigné de sa volonté de ne pas créer de maison de services au public sur son intercommunalité, pour forcer les

habitants à sortir du territoire. Cette posture peut paraître surprenante, mais, du point de vue de cet acteur, les habitants sont tellement ancrés sur le territoire qu'ils ont développé une certaine peur de la ville. Dans ce cadre, le développement de services de proximité aurait maintenu les populations dans une logique d'« ancrage ». Cet exemple est évidemment plutôt atypique, mais il exprime bien le fait que, selon les contextes, les attentes des acteurs locaux ou des populations peuvent être différentes.

QUELLES PRIORITÉS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LES TERRITOIRES RURAUX AUJOURD'HUI ?

Il existe trois grands modèles d'aménagement en France :
- un modèle de cohésion et d'équilibre territorial ;
- un modèle de développement local et de participation ;
- un modèle de compétition territoriale.

Dans le premier modèle, les politiques publiques associent très souvent espace rural et fragilité. La ruralité renvoie alors à l'image de territoires moins équipés et plus pauvres que les zones urbaines. De fait, nous avons hérité en France de politiques visant à aider des territoires ruraux à se développer, notamment les zones de revitalisation rurale (avec, entre autres, des exonérations fiscales pour inciter les entreprises à s'installer en milieu rural). Ces zones sont définies par des critères de fragilité (faible densité, faibles revenus, etc.).

Le modèle de développement local est quant à lui né dans l'espace rural dans les années 60-70, initialement en opposition à des projets décidés à l'échelle nationale (projet de camp militaire du Larzac, barrage de Naussac, etc.) sans concertation locale. À l'époque, il n'était pas encore question de décentralisation, ni de développement local. Cette opposition a conduit à une prise en compte croissante du développement local. Les espaces ruraux ont alors été les berceaux de ce processus, dans les espaces de montagne notamment. Avec la décentralisation, des dispositifs ont ensuite été créés autour des années 90 pour accompagner le développement local (pays, puis Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux notamment), tout en valorisant généralement une certaine identité territoriale. L'objectif est alors d'inviter des acteurs à travailler ensemble pour mettre en place un projet de territoire, dans une logique de cohésion locale. Les enjeux d'égalité territoriale existent à l'échelle nationale. Il faut aussi désormais réfléchir à des enjeux de cohésion à l'échelon local.
Le dernier modèle valorise la question de l'excellence et de la compétitivité. L'État a créé, au tournant des années 2000, des outils (pôles de compétitivité, coopérations métropolitaines, etc.). Des pôles d'excellence rurale ont également vu le jour, sans pour autant bénéficier du même volume de financement que les pôles de compétitivité. Dans le cadre des pôles d'excellence, même les territoires ruraux les plus fragiles sont considérés comme disposant potentiellement de ressources, où l'innovation pourrait être valorisée. La logique qui prévaut est alors celle de la sélection des territoires, avec des appels à projets, des candidats, une sélection et des lauréats.

L'affichage des ruralités comme un enjeu important à l'échelle nationale a connu son apogée avec la création d'un ministère de la Ruralité et de l'Égalité des territoires, devenu ministère de la Cohésion des territoires. Il mobilise toujours dans les discours la ruralité comme « une chance pour la France ». Les priorités du gouvernement pour les espaces ruraux sont les maisons de services au public, les maisons de santé et l'enjeu du numérique pour accompagner les mutations démographiques et économiques évoquées plus haut

Depuis les années 90, la France a connu une instabilité territoriale, faite de découpages et de redécoupages, d'invention de territoires, qui ont complexifié la tâche des élus et de la société civile. Vu de l'extérieur de nos frontières, le système territorial français est d'ailleurs souvent assez peu lisible. La période actuelle connaît une nouvelle phase d'instabilité territoriale, avec la fusion des intercommunalités et des communes. Dans ce cadre, des communautés de communes rurales peuvent devenir une périphérie de ville moyenne, voire de métropole. Désormais, les acteurs de terrain demandent généralement une certaine stabilisation des cadres territoriaux, afin de pouvoir mettre en œuvre des actions sur le long terme.

Il est compliqué de trouver une réponse qui serait applicable à tous les types de territoires. Le rôle des grandes régions sera peut-être de poser des cadres plus précis selon les contextes. En Allemagne, toutes les politiques d'aménagement sont gérées par les Länder. Chaque Land a son propre gouvernement, sa propre politique d'aménagement, et tout y est assez hiérarchisé. Le pays a également connu un vaste mouvement de fusions communales dès les années 70. Les acteurs locaux disposent chacun de leur propre dispositif d'aménagement, de concertation selon le contexte. En France, la décentralisation a créé de nouvelles régions, mais l'État reste centralisé, et c'est lui qui donne les orientations et les réglementations générales. Le discours des élus tend à montrer que le fait d'imposer une même « recette » à toutes les intercommunalités n'est pas gérable, car chacune d'elles a ses propres spécificités. La solution pourrait être de ne pas imposer un seul modèle et de tenir compte des différences régionales et locales.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS DANS LES TERRITOIRES RURAUX ? QUEL RÔLE JOUENT-ILS ?

Les acteurs des intercommunalités se renforcent à l'échelle locale. Le nombre d'intercommunalités a connu une accélération des fusions vers 2016-2017, passant de plus de 2 500 en 2011-2012 à 1 266 aujourd'hui. La diminution la plus forte est intervenue dans les territoires ruraux.

Figure 1 : nombre de groupements

Situation au 1er janvier	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2012-2014	Evolution 2016-2017
EPCI à fiscalité propre										
Métropoles	-	-	1	1	1	11	13	14	0%	8%
Communautés urbaines	16	16	15	15	15	9	11	15	0%	36%
Communautés d'agglomération	181	191	202	213	222	226	196	218	10%	11%
Communautés de communes	2 409	2 387	2 358	2 223	1 903	1 884	1 842	1 019	-19%	-45%
Syndicats d'agglomération nouvelle	5	5	5	4	4	3	0	0	-20%	
Total des EPCI à fiscalité propre	**2 611**	**2 599**	**2 581**	**2 456**	**2 145**	**2 133**	**2 062**	**1 266**	**-17%**	**-39%**
Métropole de Lyon	-	-	-	-	-	1	1	1		
Part de communes regroupées *	94,8%	95,5%	96,2%	98,3%	99,8%	99,7%	99,9%	100,0%		
Part de population regroupée *	89,0%	89,9%	89,9%	91,9%	94,0%	93,9%	99,6%	100,0%		

* Y compris les communes et la population de la métropole de Lyon à partir de 2015.
Champ : France (hors Mayotte jusqu'en 2014, y compris Mayotte depuis 2015).
Sources : DGCL, Banatic ; Insee.

Avec ces nouveaux seuils, l'objectif était de pallier les difficultés des toutes petites intercommunalités, qui regroupaient parfois dans les territoires ruraux trois ou quatre communes. Dans ce contexte, la création de régions plus grandes, qui seraient visibles à l'échelle européenne, et de territoires locaux élargis censés correspondre au mieux aux pratiques des populations, se rapproche quelque peu du modèle territorial allemand.

Aujourd'hui, deux visions de l'intercommunalité s'opposent : une vision dans laquelle les communes gardent leur poids pour défendre des spécificités locales et une vision d'une intercommunalité beaucoup plus gestionnaire. Là encore, il est important de tenir compte des contextes territoriaux. Par exemple, dans les espaces ruraux de l'outre-mer, les problématiques sont différentes, même si ce sont des territoires français. Des dispositifs nationaux et les lois s'y appliquent, comme ailleurs, mais parfois avec des adaptations. Ainsi, en Guyane par exemple, les dispositifs nationaux sont appliqués au cas par cas et ajustés, en fonction du droit d'usage et des coutumes locales (avec parfois la mise en place d'une gouvernance municipale, en concertation avec un conseil des sages garants du droit coutumier). Cet exemple montre qu'un modèle ne peut pas être généralisé partout et que le contexte local doit être pris en compte.
Je finirais par l'évocation d'un exemple d'une communauté de communes rurale des Ardennes, sur laquelle je travaille actuellement avec des étudiants, illustrant quelques grands enjeux de la ruralité contemporaine. Cette intercommunalité a fusionné récemment pour créer un territoire élargi à 37 communes, mais restant peu dense, avec 24 habitants au kilomètre carré. La commune la plus importante compte 1 261 habitants. Elle est située dans le parc naturel régional des Ardennes, avec un patrimoine rural valorisé, à l'ouest de Charleville-Mézières et non loin de la Belgique. Ce territoire est marqué par des dynamiques contrastées : forte part de personnes âgées, taux de pauvreté plus élevé que la moyenne, peu de périurbanisation et mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Très tôt, l'intercommunalité s'est lancée dans ce projet pour répertorier les forces et les fragilités de ce territoire.

La mise en place du plan se déroule plutôt bien. Sur ce territoire, le centre social est très actif. Il doit se repositionner dans le contexte d'une intercommunalité fusionnée. En l'occurrence, il contribue fortement à animer le territoire en direction de la jeunesse, mais aussi des personnes âgées (création d'une ferme pédagogique). L'intercommunalité cherche à faire participer les acteurs du centre social à la vie du territoire.

En France, les intercommunalités ont peut-être été créées parce que la fusion des communes n'a jamais pu se mettre en place à une large échelle. L'intercommunalité a représenté une solution destinée à faire coopérer les communes entre elles sans les faire disparaître. Elle est désormais établie dans le paysage, et elle semble s'imposer comme l'échelle de référence au niveau local.

ATELIERS THÉMATIQUES

LA PRÉCARITÉ, UNE RÉALITÉ DU MILIEU RURAL

Moins documentée et visible qu'en milieu urbain, la précarité des ruraux est pourtant bien réelle. Alors, comment la détecter ? Et surtout, comment les centres sociaux agissant dans les territoires ruraux peuvent la prendre en compte dans leur action ?

Exemple d'un centre social dans la Drôme, présenté par

OLIVIER ROYER
DIRECTEUR DE L'ESCDD DIE

L'Espace social et culturel du Diois (ESCDD) intervient sur un territoire rural et de montagne de 1 200 km^2 comprenant 51 communes. Riche de 11 000 habitants et comprenant comme chef-lieu l'une des deux sous-préfectures de la Drôme, un hôpital, une maison des services au public (MSAP), le Diois est un territoire viticole, agricole à tendance biologique forte, un territoire d'accueil pour les néoruraux comme pour des migrants en provenance de l'Italie proche. Il est aussi divers, avec des indicateurs sociaux interpellant, notamment un potentiel fiscal beaucoup plus bas que la moyenne départementale, un chômage élevé et une multiplication des contrats précaires et à temps incomplet. Si on y ajoute de gros problèmes de mobilité, une tension forte sur les logements (du fait de sa grande attractivité touristique et de la vétusté de ceux qui sont à disposition sur le marché locatif), et enfin une présence importante des familles monoparentales et des retraités, la « photo » est – presque – complète.

Alors, comment intervenir sur un territoire aussi étendu, avec un public aussi varié ? Une des réponses que nous apportons est notre volonté affichée et mise en œuvre « d'aller vers ».

En premier lieu, grâce à des équipements spécifiques, dont un centre social itinérant, la Car'Ambule, le développement de partenariats forts avec les associations animant la vie sociale du territoire, qu'elles soient ou non reconnues par la CAF comme espace de vie sociale (EVS). Cette forte implication dans un travail partenarial nous permet de toucher au mieux nos publics, et notamment en fournissant une aide logistique aux bénévoles et salariés de ces autres associations, en coopération. Le développement d'actions « d'accès aux droits », d'actions en lien avec la petite enfance (LAEP itinérant), avec l'enfance (développement de plusieurs centres de loisirs au plus près des habitants), avec la jeunesse (en accompagnement des collectifs de jeunes) et avec les personnes âgées (aide à la mise en œuvre d'ateliers « prévention », travail partenarial avec les clubs, notamment autour de la Semaine bleue, développement d'activités entre l'EHPAD et les enfants du centre de loisirs…), font du centre social un acteur majeur du territoire et du développement du lien social. Grâce à plusieurs personnes dédiées au développement social local, nous accompagnons aussi les collectifs d'habitants qui veulent développer des actions en lien avec la parentalité et des projets dans le cadre de la lutte contre la précarité : par exemple, la mise en place d'une matériauthèque, d'un espace de gratuité, d'action visant à l'accès à de meilleurs logements, d'un projet de santé communautaire dont la réflexion a été lancée suite à la fermeture, en décembre 2017, de la maternité du territoire…

La Car'Ambule, espace social et culturel du Diois.

L'ACCES À L'EMPLOI DES FEMMES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Chômage élevé, conditions de travail précaires… La femme à beau occuper une place centrale et structurante au sein des territoires ruraux, l'accès au travail lui est encore trop restreint. Pourquoi cet écart entre femmes citadines et rurales ? Comment lever ces freins ?

Isabelle OUEADRAOGO
PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'ACTION SOCIALE, CAISSE CENTRALE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)

À partir de constats observés et chiffrés tant sur le plan de l'accès aux droits que sur celui de l'emploi, à bien des niveaux, on observe une inégalité entre les femmes et les hommes qui vivent et travaillent sur le territoire rural.

NIVEAU DE DIPLÔME ET TAUX DE CHÔMAGE

Dans les territoires ruraux, la part des femmes sans diplôme est plus importante que celles des hommes (41 % pour les femmes contre 32 % pour les hommes). Cette tendance se vérifie aussi au niveau national, mais les écarts sont plus prononcés dans les communes isolées, et ce, quel que soit le dynamisme économique.

Dans les territoires ruraux, les femmes de 15 ans ou plus sont relativement nombreuses à ne disposer d'aucun diplôme : 36,2 % d'entre elles contre 28,6 % chez celles qui vivent dans les espaces plus densément peuplés.
Le niveau de diplôme des femmes des espaces peu densément peuplés varie fortement selon les générations, et donc les classes d'âge. Alors qu'un tiers des femmes rurales de 30 à 44 ans disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur, ce pourcentage descend à 18 % chez celles de 45 à 64 ans, et à 6,2 % chez celles de 65 ans ou plus.

À l'inverse, la part des femmes à avoir un diplôme du supérieur dans les communes rurales est plus élevée que celle des hommes (20 % pour les femmes contre 16 % pour les hommes), alors que, dans les autres communes, la part des femmes et des hommes possédant un diplôme du supérieur est quasi similaire (28,8 % des femmes contre 28,6 % des hommes). Ces femmes des territoires ruraux sont plus souvent munies d'un diplôme du supérieur que ne le sont les hommes des mêmes espaces, mais elles ont cependant des conditions d'emploi plus précaires que ces derniers. Comparativement aux « urbaines », les femmes des milieux peu denses occupent nettement moins souvent des emplois de cadres supérieurs.

Le taux de chômage des femmes en zone rurale est de 12,5 % et celui des hommes de 10 %, alors que la tendance inverse est observée à l'échelle nationale, où le taux de chômage des femmes est toujours inférieur à celui des hommes (respectivement 9,6 % pour les femmes et 10,2 % pour les hommes en 2014). Cet écart entre les femmes et les hommes est d'autant plus marqué (plus de 3 points) dans les communes peu denses et isolées à économie résidentielle et touristique, mais aussi dans celles avec un marché du travail en difficulté.

LES FREINS À L'EMPLOI

Il est possible d'identifier quatre grands facteurs de freins à l'emploi des femmes dans les zones rurales.

La formation professionnelle
Dans leurs choix professionnels, les jeunes femmes sont fortement marquées par la proximité de l'offre de formation. Mais en milieu rural, l'offre est plus faible qu'en milieu urbain, voire inexistante. La question de la mobilité concourt à la difficulté d'accès à la formation professionnelle, avec un phénomène de « double peine » : coût et temps, qui peut limiter les possibilités de suivi.
L'image que les jeunes femmes ont d'elles-mêmes en milieu rural et les stéréotypes de genres peuvent être un frein très marqué pour elles. Ainsi, quand on les interroge, elles se voient beaucoup plus que la moyenne nationale en couple, avec enfants et sans activité professionnelle.

La mobilité
En milieu rural, l'usage de la voiture est prédominant, puisque 91 % des déplacements des habitants s'y effectuent en voiture, contre 80,1 % des déplacements des habitants dans les pôles urbains. On observe parallèlement que les femmes actives dans les territoires ruraux travaillent davantage hors de leur commune de résidence : 51,2 % contre 45,9 % des femmes urbaines. Cette situation montre que la détention du permis de conduire et d'une voiture est une condition encore plus importante de l'insertion professionnelle chez les femmes en milieu rural. Or, on observe qu'elles ont un taux de réussite de 10 points inférieur à l'échelle nationale.

La garde des enfants
La garde des enfants constitue un frein périphérique à l'emploi, accentué en milieu rural au regard du nombre de places d'accueil collectif offertes aux familles : dans les territoires peu denses, on compte 39 places d'accueil pour 100 enfants, contre 50 places à l'échelle nationale. Le recours aux assistantes maternelles est plus important ce qui aboutit à une mise à l'écart d'une partie des familles, notamment les plus précarisées, les moyens de garde individuels étant plus onéreux. L'offre est aussi peu adaptée aux besoins des familles ayant des contraintes d'emploi du temps (horaires atypiques, temps partiels) et/ou des problèmes de mobilité. Cette situation n'est pas spécifique au milieu rural, mais la rareté des emplois comme leurs caractéristiques peuvent accentuer la problématique sur certains territoires.

La pauvreté
À tous ces freins observés on peut ajouter le taux de pauvreté, qui touche plus particulièrement les femmes rurales.

LES LEVIERS AU DÉVELOPPEMENT POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DES FEMMES RURALES

Les volontés publiques (en termes d'emploi et de formation professionnelle, de cohésion des territoires, de politiques en matière de développement rural, de droits des femmes) sont des leviers nécessaires pour permettre une démarche plus appropriée qui réduise les inégalités.

Depuis peu, il existe des données chiffrées sexuées et territoriales, qui permettent de mettre en évidence les disparités entre femmes et hommes. Ainsi, le marché du travail témoigne d'une faible mixité dans certains secteurs d'activité et d'une très forte concentration de l'emploi des femmes dans d'autres secteurs : 12 familles professionnelles concentrent plus de 50 % des femmes sur un total de 87 familles. Force est de constater que les métiers ont un sexe !
Les emplois de services à la personne sont fortement pourvoyeurs d'emplois pour les femmes dans les territoires ruraux, et cela, pour des années encore (en effet, sur les territoires ruraux, 50 % de la population est âgée de plus de 45 ans en 2013, contre 42 % dans les communes denses). Mais les conditions d'exercice de ces métiers restent difficiles, avec du temps partiel imposé et des coupures dans la journée, cette précarité étant accentuée par l'obligation d'avoir une voiture.

Pour favoriser le développement de l'emploi des femmes en milieu rural, il y a nécessité d'établir un diagnostic des besoins du territoire. Ainsi, sans une volonté politique associant les partenaires institutionnels, financiers privés et publics, ou associatifs, les projets d'accès ne verront pas le jour ou ne seront pas pérennes.

Le secteur de l'Économie sociale et solidaire est un levier de développement pour l'emploi des femmes dans les territoires ruraux. Il est cependant confronté à des enjeux forts en matière d'égalité femmes-hommes (conditions d'emploi, articulation des temps de vie, mixité à l'échelle de certaines branches, diversification des supports d'activité des chantiers d'insertion…). Des dynamiques sont à l'œuvre pour développer l'entrepreneuriat social et la place des femmes dans les entreprises sociales, qui sont porteuses de réponses à des besoins de territoires peu ou non couverts.

Travailler à l'accès à l'emploi des femmes dans les territoires ruraux peut naître d'approches dédiées (approches spécifiques), en faisant la promotion par exemple de l'emploi féminin *via* l'entrepreneuriat et l'empowerment des femmes, mais également d'autres dynamiques : le développement économique et son articulation avec l'accès aux services (ex. : garde d'enfant), la lutte contre la précarité et pour l'insertion (ex. : développement de supports de chantier d'insertion), le développement de filières porteuses (ex. : les femmes dans les métiers du numérique).

Pour encourager les projets en faveur de l'emploi des femmes sur les territoires ruraux, il est un enjeu important, celui de la valorisation et de la pérennisation des projets. Si les territoires sont souvent des lieux d'innovation, se pose la question des modalités de transposition de ces initiatives locales. Cependant, si les freins cités auparavant persistent, même avec de la volonté, il n'y aura pas d'issue positive. Pour le développement de l'emploi des femmes en milieu rural, les centres sociaux sont au cœur des initiatives grâce à leur capacité à réaliser des diagnostics et à la force de mobilisation des habitants.

L'ACCÈS AUX DROITS, UNE PROBLÉMATIQUE TANT GÉOGRAPHIQUE QUE SOCIALE

En France, de nombreuses personnes n'ont pas recours à leurs droits. Dans les territoires ruraux, cette problématique est tant géographique que sociale : les lieux d'information et de dépôt de demande sont souvent très éloignés des territoires de vie. Quel rôle pour le centre social dans cet enjeu primordial ?

Témoignage autour de l'implantation des maisons de services au public (MSAP) dans les centres sociaux de la Nièvre, par

Dominique Ovide
DÉLÉGUÉ DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIÈVRE

1998 : la commission locale d'insertion de Château-Chinon (territoire très rural à 90 kilomètres de Nevers) décide de rapprocher les services publics des usagers avec 14 habitants au kilomètre carré.

2003 : le Pays Nivernais-Morvan, dans le cadre du 1er contrat de pays avec la Fédération des centres sociaux de la Nièvre, a créé des relais accueil dans les neuf cantons. L'idée est de mettre en place des pôles, de mutualiser des services comme solution adaptée à la spécificité territoriale en lien avec l'éloignement des principaux organismes de service public. Afin de ne pas recréer de nouveaux lieux, le projet s'est appuyé sur les neuf centres sociaux associatifs. 1,5 ETP des chargés d'accueil déjà en poste a été pris en charge pour développer une mission d'accueil et d'orientation des usagers vers les différents opérateurs des services publics (Pôle emploi, CAF, MSA, CPAM, CRAM, services de l'État avec un numéro de téléphone privilégié et dédié).
À l'époque, l'animation de réseau est confiée à un centre social. L'objectif de ces pôles consiste en l'amélioration du service des usagers. Le lieu est ouvert du lundi au vendredi, sans se substituer à l'existant.

2006 : des relais de services publics (RSP) sont labellisés, avec la vocation de placer l'usager au centre de son projet. Ils comprennent un accès direct simplifié à l'information pour faciliter les procédures en autonomie (téléphone, internet) ; pour organiser des rendez-vous avec les techniciens de chaque réseau ; un accueil, une écoute, un accompagnement, une orientation des usagers….
Des opérateurs supplémentaires sont impliqués : Maison de l'emploi, CARSAT, services de l'État, DDCSPP, Finances publiques, DDT, Direccte, Conseil Général.

Les RSP ont une obligation d'ouverture de 24 h sur au moins trois jours. Ils proposent un local aménagé avec un point d'accueil, une salle d'attente et un espace confidentiel, un équipement informatique avec une connexion internet haut débit.

2013 : 15 visioguichets avec 5 experts sont créés par la MSA. Ce sont des lieux de rendez-vous virtuels qui permettent l'entretien et le partage de document en toute confidentialité.

2017 : des MSAP sont créées pour donner accès à des informations et expliquer les démarches dans plusieurs administrations à côté de chez soi. On y trouve aide, écoute, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne (prestation sociale, emploi, insertion, retraite, énergie, accès aux droits, mobilité, vie associative). Dans la Nièvre, on compte 24 MSAP : 15 centres sociaux, 6 postes et 3 collectivités.

Plusieurs avantages existent pour les centres sociaux qui portent une MSAP :
- la reconnaissance d'un lieu avec de multiples services au public, y compris les services développés par le centre social ;
- un lien de confiance avec l'agent MSAP ;
- l'extension du réseau des partenaires du centre social ;
- un accompagnement facilité des personnes fragilisées ;
- l'émergence de projets collectifs ;
- un accès aux services dématérialisés en étant accompagné.

Parmi les inconvénients repérés :
- la reconnaissance ou non des CAF dans la fonction accueil ;
- le manque de mobilité de certaines personnes ;
- l'évolution des démarches numériques qui oblige un temps d'accompagnement plus important des agents MSAP.

PLACE AUX JEUNES
DANS LES ZONES RURALES !

1,6 million de jeunes (15-29 ans) résident aujourd'hui en zone rurale. Quelles problématiques spécifiques y rencontrent-ils ? Comment les accompagner au mieux dans leur résolution ?

Présentation de la démarche « Construire avec les jeunes en Dordogne » par

Olivier Desmesure

CONSEILLER À LA DDCSPP DE DORDOGNE,
ET

Caroline Carrère

DÉLÉGUÉE DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DU PÉRIGORD.

« Construire avec les jeunes en Dordogne » est une démarche visant à faire reconnaître l'intérêt de la parole des jeunes pour enrichir le vivre-ensemble et les territoires. Cette démarche a aussi pour but de démontrer la nécessité du renforcement des liens entre générations pour « se transmettre » la démocratie. Elle naît dans le réseau des centres sociaux du Périgord, car nombre des structures membres déploient des initiatives favorisant l'expression des jeunes et visent à leur donner une place pleine et entière dans la société.

Affiche « Construire avec les jeunes en Dordogne »

Pour entamer la démarche, un diagnostic de territoire a été réalisé par les jeunes, accompagnés par une vingtaine de professionnels intéressés issus de structures diverses (mission locale, service jeunesse, centres sociaux). À l'issue de ce travail, un temps de dialogue avec les élus et les institutions du territoire a été préparé collectivement. Ceci a permis d'affirmer l'enjeu de la mise en place d'un dialogue intergénérationnel et de démontrer l'expertise des jeunes : leur capacité à agir pour eux-mêmes et pour les autres.

QUELQUES DATES CLÉS DE LA DÉMARCHE

- 2013 : formation action des accompagnateurs jeunesse (animateurs centres sociaux, collectivités locales, mission locale, club de prévention, etc.).
- 2014 : réalisation d'un diagnostic avec des jeunes de 14-22 ans sur ce qu'ils vivent, les attentes qu'ils ont. Rencontre avec les décideurs.
- 2015 : colloque qui donne lieu à la publication support : jeunesse, territoire et société, avec les propositions des jeunes et des animateurs pour des politiques de jeunesse associant les jeunes.
- 2017 : rencontres à Bourdeilles et Périgueux « Comment associer les jeunes ? », 120 participants (élus, représentants des institutions, des jeunes de tous horizons).

Cette démarche de longue haleine a permis de semer des graines chez les élus, qui sont aujourd'hui plus à l'écoute, même si de réelles politiques jeunesse associant les jeunes ne sont pas encore à l'œuvre. Chez les jeunes, elle a produit des effets sur leur posture, leur « capacitation ». Dans les centres sociaux, les animateurs se sont clairement positionnés sur l'accompagnement des parcours et la prise d'initiative. Au niveau du réseau, elle nous a permis d'affirmer que la question de la jeunesse n'est pas une variable d'ajustement : il faut de l'ambition et des moyens. Enfin, dans les institutions, la jeunesse est devenue un axe de travail partagé (par le schéma de services aux familles par exemple).

UN SOUTIEN ACTIF DE LA DDCSPP

- **2011 :** premier regroupement « Politiques partenariales de jeunesse » au cours duquel se dégage une volonté commune pour aborder globalement la question « des jeunesses », mais absence des jeunes !
- **2013 :** décision de la DDCSPP de soutenir la « formation action » pilotée par la Fédération départementale des centres sociaux sur la question de la coconstruction avec les jeunes des politiques publiques et la place qu'ils occupent dans la vie publique.

À court et long terme, la démarche « Construire avec les jeunes » permet de :

- ne pas enfermer les jeunes dans leur consommation en redonnant un cadre public à l'expression, à la délibération et à la traduction (initiatives) ;
- faire en sorte que des jeunes éloignés des questions civiques puissent renouer avec un questionnement commun (groupes de pairs) et avoir une confrontation avec les responsables institutionnels et leur prise du « contre temps » de la jeunesse ;
- intégrer la question de la jeunesse à l'échéancier institutionnel : commission « Jeunesse », Schéma Famille en articulation avec l'AVS, thématique jeunes intégrée au sein du plan pauvreté, suivi du référentiel « Jeunesse » dans politique ville ;
- intégrer la question de la jeunesse dans une sollicitation auprès des élus : contrats de ruralité, rencontres préfète avec 22 EPCI pour prise de compétence jeunesse.

UN PROBLÈME DE TAILLE, LA MOBILITÉ

Dispersion de l'habitat, éloignement de l'emploi et des services, isolement géographique : les habitant(e)s des territoires ruraux sont trop souvent confronté(e)s à des problèmes de mobilité que l'offre publique n'est pas en mesure d'endiguer. Quelles en sont les conséquences et quelles solutions apporter ?

L'expérience du centre social Moret Seine et Loing, texte

ISSU DU NUMÉRO 10
"C'EST POSSIBLE, MARS-MAI 2018"

Au centre social intercommunal de Moret Seine et Loing (77), la question de la mobilité est omniprésente.
Une problématique qui touche les professionnels comme les bénéficiaires ou les bénévoles, mais aussi l'ensemble des activités de la structure qui a dû évoluer pour n'exclure personne.

« Je fais 20 000 kilomètres par an », dit Sébastien Chauvet, Directeur du centre social Moret Seine et Loing, situé dans le sud du département de la Seine-et-Marne (77), au volant de sa voiture. La phrase résume bien l'un des défis majeurs de cette structure atypique : la mobilité. Atypique en raison de son territoire d'implantation : une communauté de communes comprenant 22 villes et 38 000 habitants résidant surtout au nord de « l'interco », là où la densité urbaine est la plus importante avec des villes comme Champagne-sur-Seine ou Moret-sur-Loing.

Au sud, c'est la zone rurale – essentiellement composée de petites exploitations de céréales et d'oléagineux – et ses 8 000 habitants. Le tout fait 35 kilomètres du nord au sud et 18 kilomètres d'est en ouest, soit une superficie de 228 km^2. Voilà pour la géographie. Sur le plan social, les disparités sont importantes : le territoire compte à la fois des personnes très aisées et très défavorisées – les plus pauvres de la région Île-de-France au regard du revenu moyen –, résidant aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine ; ce sont notamment des retraités du secteur agricole et des ouvriers au chômage.

À Champagne-sur-Seine, par exemple, la population vit à 47 % dans des logements sociaux. Pour compléter le tableau, précisons également que la population est vieillissante – la tranche des plus de 45 ans est aujourd'hui la plus importante – et elle est composée à 50 % d'autochtones et à 50 % de nouveaux arrivants. Bref, la communauté de communes Moret Seine et Loing, qui fut créée en 1972 pour assurer le développement du territoire, n'est qu'à trois quarts d'heure de la capitale en train, attirant de nombreux visiteurs la journée, séduits par l'aspect bucolique et médiéval des lieux – le film Cyrano de Bergerac fut en partie tourné à Moret -, mais la proximité n'est que géographique.

Un centre social, trois antennes
Et le centre social dans tout ça ? Il doit couvrir l'ensemble de ce territoire très mal desservi par les transports en commun, surtout en pleine journée. Du coup, si la structure principale est implantée à Champagne-sur-Seine, elle a également une antenne à Veneux-les-Sablons et une autre à Écuelles, toutes trois situées dans la partie nord du territoire. Enfin, ça, c'était avant car, depuis février 2018, l'antenne d'Écuelles a fermé ses portes et celle de Villemer, plus au sud mais aussi au croisement de deux axes routiers, a ouvert. Objectif : toucher plus de gens.

Mais avant d'en arriver là, un petit retour en arrière s'impose. Du plus loin qu'Elisabeth Nabeti s'en souvienne, la mobilité a toujours été un enjeu majeur pour le centre social. L'adjointe de Sébastien Chauvet a notamment en charge les activités liées à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle. Un service emploi voit ainsi le jour dès 2004, l'année de l'ouverture du centre social.
Des permanences sont organisées dans différentes villes, mais « personne ne venait », se rappelle l'adjointe. L'équipe décide alors de proposer des rendez-vous directement au centre social. Elisabeth commente : « La grande majorité des personnes en recherche de travail sont mobiles. Si ce n'est pas le cas, on creuse pour évaluer le problème – difficulté à payer le permis par exemple – et on les oriente au cas par cas pour les aider à trouver des financements. » De fait, sans permis, impossible de trouver un emploi dans la région. « Les employeurs demandent parfois aux candidats de posséder deux véhicules pour être sûrs qu'ils pourront se rendre au travail », dit Sébastien Chauvet qui admet que lui aussi ne peut pas embaucher une personne non motorisée.

Mais nécessité faisant loi, les gens du coin se débrouillent pour se rendre mobiles. Les personnes en insertion, c'est une autre histoire. En 2007, le centre social lance un chantier d'insertion permettant à 15 personnes en difficulté – toutes sont au RSA et la moyenne d'âge est de 45 ans – de retrouver le chemin de l'emploi.
Et dans beaucoup de cas, la problématique des transports se double de freins psychologiques que l'équipe tente de lever avant et après le chantier. « Certains sont vraiment paumés à cause de leur parcours chaotique et peinent à se repérer dans le temps et dans l'espace ; ils ont peur de se tromper de train, de se perdre, peur des autres… Parfois, on fait du repérage avec eux afin de s'assurer qu'ils se déplacent dans les meilleures conditions possible », explique Elisabeth. Ce fut le cas pour Laurent qui, après son année passée au sein du chantier d'insertion, trouve une formation de cinq jours dans les espaces verts au nord de la Seine-et-Marne. Pour s'y rendre, il n'a pas d'autres choix que de prendre des bus et des trains ; l'équipe lui explique l'itinéraire, mais ça ne suffit pas à lever ses angoisses. Il confie : « J'étais paniqué à l'idée de devoir me repérer dans les transports en commun. Du coup, l'équipe du centre social a effectué le trajet avec moi avant le début de ma formation. Ça m'a rassuré. »

Elisabeth et son équipe travaillent également sur la mobilité en se rendant à Paris avec le groupe de personnes en insertion ; chacun doit se débrouiller pour arriver à l'heure à la gare de Moret-Veneux-Les Sablons, puis, une fois à Paris, pour trouver son chemin jusqu'au Louvre en métro. Autre approche : organiser des ateliers dédiés à l'apprentissage du code où les participants apprennent aussi à appréhender la route sous l'angle du piéton, du cycliste, de l'automobiliste. Un apprentissage mêlant tous les publics qui permet de mieux partager la route.

Villemer, un choix concerté

Rendre mobile la population est donc au cœur des préoccupations du centre social. Une réflexion collective qui va aboutir à un constat : les gens du sud ne se déplacent pas jusqu'à Écuelles, il faut ouvrir une autre antenne à Villemer, « plus adaptée aux particularités rurales, mais aussi plus facile d'accès par la route, desservie par les bus et couverte par le réseau », résume Sébastien Chauvet. Pour être certain d'atteindre l'objectif – rendre accessibles les activités et services publics présents au centre social –, un groupe de travail rassemblant 60 personnes – des élus, des professionnels et des habitants résidant aux quatre coins du territoire – commence à se réunir en mars 2017. Bernadette Martin, bénévole au centre social depuis 2005, y a participé.

Elle témoigne : « C'est intéressant qu'on nous demande notre avis et que les professionnels arrêtent de réfléchir à notre place. Ce qui est riche, c'est le mélange des points de vue et c'est ce qui permet d'améliorer la vie de la communauté de communes. Les habitants apportent leur vécu, ce qu'ils constatent et entendent dans leur quartier. Le résultat est très positif, je suis très satisfaite des décisions qui ont été prises, qui reflètent bien nos séances de travail. »

Les dites décisions sont le fruit d'un travail sur les besoins, classifiés par ordre d'importance et de récurrence. Plus un besoin est important et récurrent, plus il faut le traiter. Il s'agit notamment de la santé courante, de l'éducation, des relations sociales, du travail et de l'alimentation. Les réponses à apporter sont multiples : rapprocher des services publics, dont certains seront présents au sein du centre, développer l'accessibilité à l'Internet, qui permet de sortir de l'isolement, mais aussi de résoudre des problèmes à distance, et la mobilité *via* le transport à la demande (une étude est en cours) ou le covoiturage déjà bien ancré dans les mentalités et souvent proposé par les équipes pour parer aux difficultés de déplacement. Charity, habitante, raconte : « Lors d'une visite au centre social, j'ai réalisé que les activités qui m'intéressaient se déroulaient au sud du territoire alors que j'habite au nord et que je ne suis pas véhiculée. Le centre social a pris contact avec une famille habitant la même ville que moi, qui se rendait à Écuelles en voiture et qui a accepté de m'y conduire. ». « Outre les problèmes de transport, certaines personnes n'osent pas participer à des activités ; le parrainage ou la cooptation entre habitants permet de lever ces freins. Ce qui marche, c'est la proximité humaine. Il arrive même que des élus viennent chercher des habitants pour les amener au centre social », complète Sébastien Chauvet.

Sortie grand public du centre social Moret Seine-et-Loing

Et du côté des professionnels ?
Sadia Grana n'est pas élue mais bénévole : elle anime le groupe d'alphabétisation et propose ses services d'écrivain public. Elle aussi fait souvent du covoiturage avec d'autres bénévoles. Quant aux apprenants, « ils s'organisent entre eux, certains viennent à pied, d'autres partagent des véhicules. Mais parfois je me déplace pour rien car personne n'est là : même si la plupart des habitants se débrouillent des problèmes de mobilité nuisent au bon déroulé des activités », dit Sadia, ravie par ailleurs que l'antenne de Villemer ouvre ses portes. « Ça sera plus accessible pour moi », admet-elle. Et Sadia de soulever un autre aspect du problème : la mobilité des professionnels. « C'est la même équipe qui travaille sur les différents lieux, qui a participé aux réflexions sur Villemer…, mais c'est parfois compliqué de les faire se déplacer et sortir de leur zone de confort », confie le directeur. Compliqué mais essentiel, le centre social développe des activités – jeux, spectacles, etc. – hors les murs pour aller notamment à la rencontre des personnes âgées, favoriser les liens intergénérationnels et entre habitants de différentes communes.

Ce mélange des genres se retrouve du reste dans l'instance de gouvernance du centre social, réunissant des élus, des habitants, des professionnels et au cas par cas des partenaires, et qui se veut représentative de l'ensemble du territoire afin de respecter un juste équilibre entre ses composantes. « C'est l'un des paradoxes de notre choix d'implanter la nouvelle antenne à Villemer : les habitants du sud risquent de ne plus venir à Champagne ou à Veneux. Du coup, on va dupliquer la majeure partie de nos activités, mais pas la totalité, afin de motiver les gens à se mélanger et éviter les clivages. On s'est également doté d'un nouveau véhicule – le centre social en possède six en tout – pour maintenir cette exigence de mobilité », affirme Sébastien Chauvet. Éviter les clivages !

À en croire Bernadette, le comité de concertation est une réussite de ce point de vue. « L'exercice est valorisant et enrichissant car, en tant que bénévole, on ne sait pas bien quelle est notre place au sein de la structure par rapport aux professionnels, dit-elle. C'est frustrant de ne pas savoir ce qu'on apporte, si on fait bien ou pas. Grâce à notre travail en commun, j'ai eu une vision globale qui m'a permis de mieux me situer et de mieux appréhender ce que je pouvais apporter. »

L'antenne de Villemer sera inaugurée officiellement en avril. L'antenne étant située en périphérie du village, un chemin va être réaménagé pour la rendre plus accessible, l'obsession de l'équipe du centre social. Le directeur commente : « Notre point fort, c'est qu'on s'adapte aux habitants dans le choix des activités, les horaires d'ouverture… C'est aussi qu'en poussant la porte de notre structure – ici, tout se sait –, les gens ne se sentent pas stigmatisés, contrairement aux CCAS qui ferment les uns après les autres. » Et de conclure : « Je suis à la FCSF (Sébastien est administrateur et membre du bureau de la fédération) et ce n'est pas évident de faire entendre la voix des zones rurales. Or, pour les centres sociaux, ce sont des territoires à gros potentiel en termes de besoins, mais aussi de bénévoles. »

ANIMER ENSEMBLE

Centres sociaux et collectivités : animer ensemble un projet de territoire.

ALAIN CANTARUTTI

DÉLEÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES SOCIAUX

Il s'agit de définir de quoi nous parlons. Le projet de territoire ? Un projet de territoire ? Ces deux expressions ne recoupent pas la même chose. Les centres sociaux se préoccupent-ils du projet de territoire ? Sont-ils impliqués dans le projet de territoire ou un projet de territoire ?

Dès que nous abordons le projet de territoire, un certain nombre de questions se posent. Qui est légitime pour parler de projet de territoire ? Une première certitude que nous pouvons partager : les centres sociaux sont légitimes pour parler du projet social de territoire, qui est lié à ce que nous sommes dans les centres sociaux, à notre histoire, à notre partenariat avec les CAF et à l'agrément centre social. À leur demande, nous produisons un projet social de territoire.

Quand nous parlons entre élus et centres sociaux, l'une des premières ambiguïtés réside dans le fait qu'il faille nous mettre d'accord sur l'objet de cette discussion. De fait, quand nous sommes d'accord, nous parvenons rapidement à la conclusion que les collectivités ont très certainement une légitimité pour animer et porter un projet de territoire.

En observant dans le détail, force est de constater que la CAF mène des schémas d'animation de la vie sociale, qui s'approchent des projets de territoire. Les contrats globaux territoriaux se généralisent. L'État propose différents schémas, les conseils départementaux en proposent d'autres. De fait, la notion de projet de territoire devient assez complexe à définir.

Sur les territoires, le premier enjeu auquel nous sommes confrontés est de considérer toutes ces offres et de proposer une posture, parfois alternative, qui parte du principe que le projet de territoire appartient à tout le monde. De fait, chacun doit avoir sa place. Pour sortir du premier danger autour de ce projet de territoire, il faut que chacun le porte et l'anime.

Il me semble que, en France, le projet social de territoire (qui mène à l'agrément « centre social » que délivre une CAF) constitue un OVNI dans le fonctionnement des politiques publiques classiques. Un projet social de territoire consiste tous les quatre ans à évaluer ce qui a été réalisé du projet, à reconstruire un diagnostic avec les habitants, les partenaires et les élus du territoire pour établir un nouveau projet à quatre ans.
Il y a peu de politique publique, de dispositif et d'acteur impliqué dans la vie des territoires qui fonctionnent sur ce modèle : tous les quatre ans, on s'arrête, on évalue, on pose un nouveau diagnostic, et les habitants sont impliqués. Le projet social de territoire est un peu particulier. Or, dans notre environnement, un projet construit avec des habitants, sur un diagnostic et une évaluation tous les quatre ans, n'est pas aussi évident que cela. Il est donc important que nous, centres sociaux, en prenions conscience.

Enfin, le centre social a quand même un rôle potentiel spécifique sur un projet beaucoup plus global de territoire. Il est aussi un acteur capable de toucher les publics les plus éloignés du collectif, parfois les plus en difficulté. Tous les acteurs ne sont pas en capacité de jouir de cette proximité et d'aller vers les publics. Cet élément représente une plus-value dans ce que peut apporter un centre social sur un territoire.
De plus, pour faire référence aux propos de Christophe Quéva concernant la fonction de développement local sur un territoire, un centre social est également un acteur en capacité d'animer une réunion, un processus participatif, de réunir différents acteurs autour d'une table pour qu'ils partagent un diagnostic et qu'ils s'engagent sur des objectifs communs. Nous savons animer des projets collectifs, impliquer des habitants, ce qui constitue une vraie plus-value pour un territoire.

L'idée était de se demander comment animer ensemble. Effectivement, il est important de trouver des espaces de rencontre. Parfois, les uns et les autres ont l'impression de marcher sur les plates-bandes du voisin. Il existe pourtant des préalables de discussion à avoir assez régulièrement pour se redire quels sont les rôles, les places, les légitimités des uns et des autres. Une fois redéfinies, les complémentarités émergent et le travail de coopération peut commencer dans le but d'animer le territoire.

Les centres sociaux pensent parfois que la place qu'ils occupent est évidente. Ce n'est pas vrai. Il faut la réexpliquer, la renégocier, la requalifier et inventer les complémentarités. Dans le milieu rural, il me semble que les territoires sont des espaces dans lesquels nous pouvons innover, inventer des façons de faire et de coopérer.

Le milieu rural, les centres sociaux en milieu rural avec les collectivités et les autres partenaires peuvent continuer à inventer des solutions innovantes pour construire des solutions locales, des politiques publiques locales.

Je trouve important de garder cette notion en tête.

Poursuivons avec le témoignage d'un territoire auvergnat proche d'Aurillac. Il s'agit du centre social de la vallée de l'Authre, dans le Cantal. Il a pour spécificité d'être hors les murs. Caroline Lugol, la Directrice du centre, et Christian Poulhes, maire de Naucelles, sont présents pour nous expliquer comment le centre social et les collectivités coopèrent sur le territoire.

UNE ANIMATION PARTAGÉE, L'EXEMPLE DU CENTRE SOCIAL DE LA VALLÉE DE L'AUTHRE

CAROLINE LUGOL

DIRECTRICE DU CENTRE SOCIAL DE LA VALLÉE DE L'AUTHRE,

ET

CHRISTIAN POULHES

MAIRE DE NAUCELLES

Le centre social de la vallée de l'Authre, créé en 2004, est un centre social associatif situé dans le département du Cantal. Il est formé de sept communes, comptant 7 000 habitants, et appartient à la communauté d'agglomération du pays d'Aurillac (CABA). Il y a quelques années, les centres sociaux du Cantal se situaient uniquement dans la ville-centre d'Aurillac.

Le centre social est avant tout un projet de territoire, puisqu'il représente l'histoire de la vallée de l'Authre. Ce centre social traduit l'idée d'appartenance des élus et des habitants à un espace qui ne respecterait pas les limites administratives du canton. L'association des acteurs a créé cette structure.

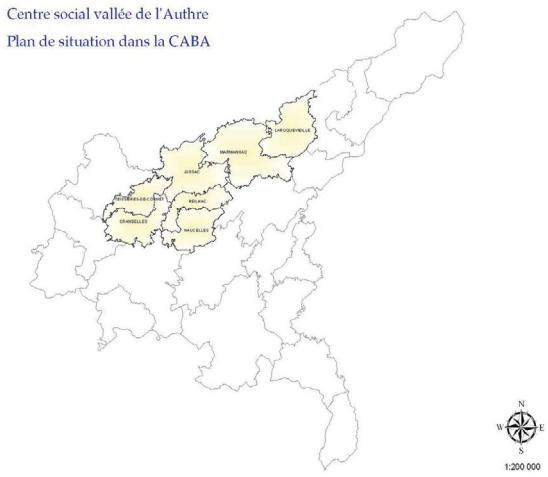

Le centre social de la vallée de l'Authre est hors les murs, car aucune des communes n'avait de bâtiment disponible pour l'accueillir. L'objectif a donc été de créer un centre social sans bâtiment propre, qui anime par convention toutes les salles que les communes ont en gestion, en allant vers les habitants et vers les territoires.

La base de ce projet réside dans la confiance. Le territoire couvrait initialement l'ancien canton du Jussac et deux communes du canton d'Aurillac.

Depuis, avec la réforme territoriale, le nouveau canton est désormais formé des sept communes composant le centre social et le canton s'est agrandi. Pour l'instant, les sept communes à l'origine du projet portent encore ce centre social.

Le projet de territoire a la vallée pour trait d'union. Comme évoqué précédemment, la géographie est importante. En effet, le projet a véritablement été porté par ce territoire et par la vallée.

À l'origine, une commune a établi un constat sur lequel s'est ensuite bâti le projet selon une démarche volontaire. Le respect des uns et des autres et les compromis ont prévalu pour rester en phase malgré les évolutions. La stratégie territoriale a été concertée, puisque l'identification des priorités a permis de se focaliser sur la manière de garantir à tous les habitants un service équivalent concernant les centres de loisirs.

En effet, chaque commune portait des services, lesquels n'étaient pas gérés par les mêmes acteurs et de façon très différente. Le centre social n'a pas été créé pour prendre tout en main, mais pour générer du partenariat et aider à l'organisation et à la mutualisation du territoire.

La dynamique collective a permis la mobilisation de l'ensemble des acteurs, tels que les communes, la CAF – qui a beaucoup porté et supporté le projet –, les habitants et les associations. Les communes ont également appris à dépasser les compétences obligatoires afin de réfléchir au mode de gestion du centre social. L'idée de la gestion associative s'est donc très vite imposée.

Des choix stratégiques se sont également révélés très importants. Ainsi, le siège du centre social (qui n'a pas de bâtiment) n'a pas été domicilié à Naucelles (commune la plus importante), pour ne pas donner l'impression aux autres communes d'être absorbées par la ville-centre. Il a été installé dans la commune qui ne possédait aucun bâtiment dédié à l'enfance jeunesse ; ainsi, chaque commune abritait un morceau du centre social.

Le conseil d'administration et le bureau sont également itinérants. De plus, les statuts prévoient que des habitants des sept communes siègent en leur sein. Le conseil d'administration ne peut fonctionner si l'une des communes n'est pas représentée. Il compte également un élu mandaté par chaque conseil municipal, ce qui permet d'assurer le lien entre le centre social et les collectivités.

Le comité de pilotage des maires constitue un espace de discussion informel. Cet espace permet aux maires issus de familles politiques différentes d'échanger sur leurs projets, sur leurs objectifs et sur leur vision du territoire.
Au lancement du projet, la mutualisation entre les communes a été efficace, car chaque maire a proposé de mettre à disposition un agent territorial ou une salle. La fonction d'accueil est assurée par les secrétaires de mairie (ce qui a été valorisé *via* une convention avec les CAF) et permet ainsi de garantir un service de proximité.

Parmi les autres moyens mis à disposition figurent le contrat enfance et jeunesse (CEJ) – qui a d'abord été signé avec l'une des communes, puis élargi à toutes les autres –, des conventions de partenariat, des délibérations.

En 2005, les communes comptaient très peu de services. Aujourd'hui, le centre social s'est adapté à son territoire et propose :

- un relais petite enfance avec des pôles différents ;
- des multisites pour l'accueil de loisirs d'été, avec un partenariat affiché avec l'association Familles rurales et d'autres associations d'enfance et jeunesse ;
- des accueils de loisirs multisites qui prennent différentes formes suivant la demande des habitants ou des communes ;
- un secteur famille complètement éclaté sur le territoire (même la plus petite des communes accueille une activité) ;
- le projet éducatif de territoire (PEDT) de la vallée de l'Authre concerne six écoles (soit 600 enfants) avec des modalités différentes. Les maires, les directeurs d'école et les habitants se sont réunis et ont décidé deux intentions communes : le vivre-ensemble et l'accès à la culture. Par la suite, la déclinaison a pris des formes très différentes en fonction des territoires.

Le budget de la structure est passé de 118 000 euros en 2005 à 469 000 euros en 2017. Le budget initial était resserré selon la volonté des collectivités, mais il a rapidement augmenté pour répondre aux demandes des habitants et des collectivités, notamment pour la mise en place des temps d'activités périscolaires.

À ce jour, le centre social s'apprête à disposer de locaux administratifs, pour répondre notamment aux besoins du personnel. Toutefois, ces locaux ne comprendront pas de salle d'activité. Un effort a été consenti pour ne pas tout rassembler dans un même lieu.

TABLE RONDE DE CLÔTURE

ALAIN CANTARUTTI

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES SOCIAUX

Merci à Jean-Pierre SAULNIER (Nouvelles Ruralités), Isabelle OUEADRAOGO (MSA), Nicolas PORTIER (Association des communautés de France), Claudie MILLER (Fédération des centres sociaux de France), Jean-Marc BEDON, (CNAF), Bernard SAINT-GERMAIN, (Territoires Conseils) d'avoir accepté de participer à cette table ronde conclusive. Chacun possède un regard, une expérience, une légitimité pour réfléchir sur les questions de ruralité.

Ce temps de table ronde doit permettre à chacun d'entre nous de repartir avec un ou deux points d'appui qui pourraient nous faire progresser dans le dialogue avec sa collectivité ou dans le dialogue avec son centre social. Tel est un peu l'objectif que nous allons tenter de viser durant ce moment conclusif.

ISABELLE OUEADRAOGO

PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'ACTION SOCIALE, CAISSE CENTRALE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)

35 caisses de MSA maillent le territoire français. Pour rappel, la Mutualité sociale agricole est le régime de protection sociale du monde agricole. Nous avons la particularité de fonctionner en guichet unique : nous gérons pour un même adhérent l'assurance maladie, les allocations familiales, la retraite, etc. Et nous développons une action sociale individuelle et territorialisée. Les MSA sont majoritairement ancrées sur les territoires ruraux ; aussi, nous œuvrons auprès de partenaires pour le développement social de ces territoires.

L'un d'entre vous a dit : « Nous sommes tous habitants. » Effectivement, nous avons tous à travailler ensemble, notamment sur les territoires ruraux, quelles que soient notre porte d'entrée et notre fonction au moment où nous intervenons sur le territoire, que l'on soit directeur d'un centre social, habitant fréquentant le centre social, délégué MSA, représentant de la CNAF ou élu local. Nous sommes bien là pour vivre ensemble. Ce sont toutes ces additions et toutes ces volontés de vivre ensemble qui vont faire qu'un territoire va se développer ou pas. Plutôt que de soustraire nos particularités, assemblons nos volontés.

Les agriculteurs sont souvent, comme les indépendants, en permanence en activité professionnelle. Toutefois, il est important de créer des temps d'échange avec d'autres qui peuvent vivre très différemment au quotidien. Ces échanges peuvent se produire au cours des débats sur les circuits courts, sur l'environnement au sens écologique, sur la consommation. Il peut faire sens pour les agriculteurs d'expliquer leur métier, pour la population, d'entendre ces explications, d'aller au-delà des préjugés que nous avons les uns et les autres. Pour la MSA, le centre social est adéquat pour tout cela, car c'est vraiment un lieu où tout le monde peut se rencontrer : ceux qui sont titulaires d'un bac + 4 comme ceux qui n'ont pas de diplôme, ceux qui ont 4 mois comme ceux qui ont 80 ans.

Au-delà de la volonté que peut avoir la Caisse centrale d'un partenariat avec votre réseau, j'invite les centres sociaux à aller directement à la rencontre des caisses de la MSA sur leur territoire, car chacune mène une politique d'action sociale qui lui est propre. Les caisses peuvent être partenaires pour développer ensemble ce que vous dénommez « le pouvoir d'agir des habitants », cette capacité d'entreprendre et de transformer son environnement que nous prônons en mettant en œuvre des démarches de « développement social local » sur les territoires ruraux. Elles peuvent aussi apporter un soutien dans le dialogue par une méthodologie, notamment *via* les délégués cantonaux de diverses origines (salariés, agriculteurs).

Enfin, elles disposent de moyens financiers, certes limités, mais qui existent. De nombreuses MSA n'ont pas contractualisé avec des centres sociaux, simplement parce qu'il n'y a pas eu de rencontre humaine à un moment donné. Provoquez-les. Elles seront à l'écoute.

JEAN-PIERRE SAULNIER

VICE-PRÉSIDENT NOUVELLES RURALITÉS

Je représente l'Association nationale des Nouvelles Ruralités, qui regroupe à la fois des élus, le monde économique au sens large, y compris l'économie sociale et solidaire, le monde universitaire – experts et médias – et le tissu associatif et citoyen.

Les centres sociaux sont assis sur des territoires mouvants, dont les frontières sont constamment redéfinies : ces mutations territoriales occasionnent un certain nombre de difficultés. Pour avoir suivi l'expérience d'un centre social dans le département du Cher, je note trois grands enjeux pour votre réseau dans les années à venir.

Tout d'abord, je dirais que le projet social doit concerner tous les habitants, tout au long de la vie, dès l'enfance jusqu'à la vieillesse.

Deuxièmement, la notion « d'accueil inconditionnel » porté par les centres sociaux est primordiale. On ne doit pas émettre de réserve vis-à-vis de telle ou telle situation : nous devons être en capacité de répondre aux besoins qui se sont exprimés, quels que soient ces besoins, quelles que soient les difficultés, quels que soient les partenariats que l'on doit engager pour y répondre de manière pertinente. En matière de projet social de territoire, il est important d'intégrer des objectifs locaux dans le cadre des politiques départementales.

Enfin, il est important que le centre social ait une reconnaissance, avec un « R » majuscule, dans le territoire. Il importe que, au bout de la route, cela redonne une capacité d'agir à la personne, aspect qui me paraît particulièrement important dans la démarche qui est celle des centres sociaux.

JEAN-MARC BEDON

RESPONSABLE DU PÔLE LOGEMENT, ANIMATION DE LA VIE SOCIALE, CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Je suis responsable du pôle logement, animation de la vie sociale, à la Direction des politiques de la CNAF.
Pour la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le centre social est d'abord le point de rencontre entre la demande sociale et la commande publique. C'est là une grille d'analyse assez intéressante qui renvoie au fait que c'est un lieu de tension, un lieu qui questionne les jeux des acteurs. Les centres sociaux se positionnent clairement du côté de la demande sociale et ils ont par ailleurs la capacité de l'identifier, de la capter, de l'analyser et de la transformer en un projet social.

Ce projet social s'appuie donc sur un diagnostic territorial du besoin social, mais aussi sur les forces, les faiblesses et les ressources du territoire et de l'ensemble des acteurs (usagers, partenaires des centres sociaux sur un territoire). Il s'appuie également sur la participation des usagers, qui est essentielle. Cette participation implique la mise en place d'instances de parole, d'échange, de captation du besoin, ce qui positionne *de facto* le centre social comme le dépositaire d'une demande sociale. C'est à cette condition que l'articulation, la jonction entre demande sociale et commande publique peut s'opérer, et c'est à ce moment-là que le centre social est en posture de remplir un rôle d'acteur social sur le territoire, d'acteur politique dans la rencontre avec les élus, les décideurs et financeurs politiques. Il appartient aux présidents et directeurs des centres sociaux d'assumer ce rôle, mais il leur appartient aussi parfois de s'assurer que ce rôle-là leur est bien reconnu par leurs interlocuteurs. Et ceci doit être réalisé en amont, dans la contractualisation, dans l'échange avec les élus, qui permet au centre social de garantir que, *a minima,* la parole qu'il va recueillir et dont il est dépositaire sera prise en compte, et que, dans le meilleur des cas, elle constituera une base de négociation et de construction collective entre les élus, le centre social et les habitants.

NICOLAS PORTIER

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL, ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE (ADCF)

L'Assemblée des communautés de France est la fédération nationale des intercommunalités. Elle œuvre à la promotion de l'intercommunalité depuis 1989 (il s'agissait au départ de l'association des districts). De la métropole à la communauté rurale, nous fédérons environ 1 000 intercommunalités sur les 1 200 qui demeurent, à l'issue des fusions programmées en application de la loi NOTRe, des nouveaux seuils, des nouvelles ambitions territoriales, qui se sont traduites par une réduction assez drastique du nombre d'intercommunalités.

Deux exercices de fusion d'intercommunalités ont eu lieu. D'abord avec la loi de 2010 jusqu'en 2014, nous avions déjà eu environ 300 fusions, passant le nombre d'intercommunalités de 2 600 à 2 100. Aujourd'hui, il y a 1 260 intercommunalités et le mouvement de fusion continue sur une base plus volontaire. Aujourd'hui, les intercommunalités comptent en moyenne 40 communes et 50 000 habitants.

Notre projet associatif, celui de nos élus, est de faire se réconcilier les campagnes et les villes de toutes tailles, dans des bassins de vie correspondant aux aspirations de nos concitoyens, aux aspirations modernes – nous avons changé de civilisation depuis quelques décennies –, et de parvenir à organiser cela en symbiose. La nouvelle intercommunalité est souvent mixte, ce sont des villes moyennes, des petites villes, qui maillent un bassin de vie intercommunal. On compte néanmoins quelques exceptions : des communautés purement rurales, sans communes urbaines, ou des intercommunalités purement urbaines, dans le Grand Paris, en outre-mer, sur la façade méditerranéenne.

L'intercommunalité, notamment en milieu rural, a apporté des services qui n'existaient pas. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle a coûté cher : elle a apporté des services en plus. C'est le procès qui lui a été fait, et nous passons notre temps à répondre à des argumentaires de la Cour des comptes en soulignant que non, l'intercommunalité n'a pas réalisé que des économies d'échelle et qu'elle a apporté des services manquants que certaines communes ne parvenaient pas à assurer seules.

Dans les champs sociaux, dans les services d'accompagnement des personnes âgées, de la petite enfance, et dans bien d'autres sujets, l'intercommunalité rurale a été assez proactive et a contribué à égaliser le niveau de service public, avec l'aide de la CAF, de la MSA. Cependant, l'élargissement des périmètres rebat les cartes concernant le pilotage et la mise en œuvre de ces services.

En effet, ce qui était adéquat pour piloter une crèche en milieu rural avec quatre, cinq ou dix communes ne le sera plus dans une grande intercommunalité de 80 ou 100 communes. Alors, comment faire ? Est-ce que la nouvelle intercommunalité prend la suite ? Est-ce que l'on rend la gestion de ce service aux communes, alors que celles-ci n'ont pas financé ? Nous avons donc un mouvement d'interrogations et de ré-inflexion.

Par ailleurs, lors de notre congrès il y a deux ans à Tours, nos engagements associatifs visaient à aller vers une responsabilité générale de développement social. Il s'agissait d'enrichir le projet de territoire, inscrit à l'ordre du jour de toutes les intercommunalités de France. Le volet économique monte en puissance. Le volet environnemental est présent dans les piliers du développement durable. Quant au volet cohésion sociale/développement social qui était un peu en pointillé, nous voulions le muscler, pas uniquement dans une logique de compétence juridique, mais aussi dans une logique de mobilisation, d'empowerment. Il s'agit aussi d'aller chercher le citoyen, les associations, pas uniquement les associations prestataires que l'on va chercher au moment d'une délégation de service public, mais aussi le bénévolat.

Tels étaient les engagements de ce rapport, qui avait été remis au ministre. Nous essayons de travailler, de trouver des terrains de jeu expérimentaux, où un travail assez fin est conduit avec le monde associatif au sein de bassins de vie intercommunaux où on dénombre souvent 500, 1 000, 1 500 associations. Certaines sont plutôt de grands prestataires de service public, d'autres sont uniquement bénévoles.

Enfin, nous militons pour une contractualisation de territoires à une échelle stable, qui rassemble toutes les parties prenantes à partir d'un diagnostic ne devant pas être uniquement statistique, mais très participatif avec les associations, les populations. Selon nous, la bonne maille n'est plus le canton depuis la loi de 2014, car, dans certains endroits, ils sont gigantesques. Pour nous, cela va de soi, c'est l'intercommunalité, où sont présents les maires réunis, ainsi que le collectif des élus. Ensuite, l'intercommunalité a une responsabilité très importante, qui consiste à territorialiser son action. Nous allons en 2018 largement travailler sur la manière de refaire de la proximité dans les grandes intercommunalités. Lorsque les communes sont trop petites, il convient de recréer des pôles de proximité. Les centres sociaux qui existent peuvent créer des réseaux, mais il sera aussi nécessaire de re-territorialiser l'action des intercommunalités.

CLAUDIE MILLER

PRÉSIDENTE, FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE FRANCE

Je remercie Territoires Conseils pour son accueil, les intervenants, les participants, qui sont aussi nos partenaires, et avec qui le dialogue est ouvert, tant les CAF, la CNAF, la MSA que l'AdCF, ou encore les collectivités qui financent en effet les centres sociaux à hauteur de 40 % environ de nos budgets, c'est dire si notre relation est importante.

Comment les centres sociaux se rendent-ils visibles, lisibles et reconnus ? Je crois que notre enjeu est là : nous ne savons pas assez nous promouvoir et nous avons des progrès à faire en la matière. C'est certes un travail que nous avons à faire sur nous-mêmes, mais que nous devons aussi travailler avec nos partenaires.

Pour les centres sociaux, parler de la ruralité est une revendication politique. Celle-ci s'appuie sur une certaine vision que l'on a du rural. Je reprendrais également un propos formulé ce matin : ce n'est pas une vision du rural en négatif, ni en concurrence/compétition ou en excellence, mais c'est une vision du rural en développement local. Par développement local, on entend cohésion sociale.
Comment fait-on vivre ensemble des habitants, sur un territoire, autour de projets qui les concernent ?

Par ailleurs, cette revendication vise avant tout à répondre à des besoins spécifiques des habitants qui vivent sur les territoires, mais aussi à faciliter la réalisation de leur projet, le projet des habitants. Il me semble que nous allons encore plus loin que ce que vous imaginez des centres sociaux. Non seulement, nous sommes entre commande publique et besoins des habitants, non seulement nous sommes en mesure d'apporter du bénévolat ou des solutions, mais nous sommes aussi capables d'être dans l'innovation et, avant tout, nous sommes au service des habitants. Nous ne sommes pas au service de politiques publiques, même si nous les entendons, nous les prenons en compte, nous nous efforçons de voir comment elles peuvent s'articuler avec d'autres partenaires. Les centres sociaux se placent avant tout auprès des habitants, pour que ceux-ci puissent participer aux politiques publiques, en être informés, se positionner, et apporter leur expertise. Il me semble donc que nous allons plus loin dans nos capacités à inventer et à interpeller.

Je n'ai pas entendu prononcer de la journée les mots « citoyen » et « citoyenneté ». Or, nous faisons aussi appel à cette dimension des personnes : ce ne sont pas seulement des personnes qui ont des besoins, mais ce sont des citoyens à capacité pleine et entière, qui veulent faire vivre leur territoire et y trouver une place d'acteurs. Voici donc comment resituer le débat à notre niveau de centres sociaux.

Quels sont nos moyens ? Ils sont essentiellement nos projets de territoire, que vous avez d'ailleurs placés au cœur de vos discussions de cet après-midi. Je les place volontairement avant les moyens financiers. Il s'agit en effet, à partir d'un projet de territoire, de mettre les différents acteurs autour de la table et de promouvoir la « bonne vie » des habitants sur le territoire.

Le moyen suivant est le soutien des CAF, de la MSA, des collectivités, de l'État et de nombreux autres partenaires. Nous inventons des partenariats avec d'autres réseaux de l'éducation populaire, des réseaux caritatifs, dont nous avons besoin pour promouvoir la qualité de vie sur le territoire.

Nous prenons avant tout appui sur la mobilisation des acteurs et en particulier sur celle des habitants qui constituent la source vive de nos projets.

De quoi avons-nous besoin ? Cela a été mentionné, nous avons besoin de stabilité et d'une vraie stratégie de sensibilisation des élus sur le rôle du centre social. Nous avons besoin également de rencontres, d'échanges, de recul, de formations, notamment *via* un fédéralisme ouvert à toutes les sensibilités – rurales et urbaines – et ambitieux quant à la place des habitants.

Ne lâchons rien sur la qualité des projets et sur les partenariats que nous construisons !

Je citerai deux pistes pour aller plus loin.

Alimenter la fabrique des possibles. À la suite du congrès de Lyon, vous avez construit un projet appelé « La fabrique des possibles », continuons à alimenter cet espace. Des outils sont en cours de mise en place au niveau de la fédération pour tout ce qui porte sur l'échange d'expériences, l'échange de pratiques – c'est notamment le cas de votre plateforme cestpossible.me. Quand on se trouve sur des territoires diffus, on constate bien l'importance de l'échange et du dialogue.

Construire ensemble la stratégie à l'horizon 2020 en direction des élus. Construisons des outils que nous pourrons partager afin de bénéficier d'une stratégie cohérente, qui s'appuie sur une force globale, celle que nous partageons, c'est-à-dire la promotion du centre social, et non pas chaque centre social dans son coin avec ses élus.
La proposition est donc double : échangeons et construisons une stratégie.

Je vous remercie de votre présence et de vos apports très riches.

BERNARD SAINT-GERMAIN

CHARGÉ DE MISSION À TERRITOIRES CONSEILS, UN SERVICE BANQUE DES TERRITOIRES

J'ai beaucoup apprécié une formule qui a été employée par un représentant de la CCMSA, me semble-t-il. Il a indiqué que les habitants étaient des traits d'union. Je pense que nous devrions réfléchir à cette observation, à l'aune des défis qui sont les nôtres sur ces nouveaux territoires. J'ai pris l'habitude de dire que l'on a pu fusionner des EPCI, mais que l'on n'a pas réussi à fusionner les habitants. La meilleure façon de faire territoire est d'avoir un sentiment d'appartenance à ce territoire. Tout le monde se pose cette question, les élus, les intervenants sociaux, vous-mêmes depuis longtemps. À mon avis, c'est face aux défis de ces nouveaux territoires administratifs que l'on va devoir apprendre à faire territoire.

Cela renvoie à une autre interrogation que Nicolas Portier a bien pointée. Nous n'avons quasiment plus de territoires qui soient uniquement urbains ou uniquement ruraux. Nous allons travailler avec une communauté urbaine qui s'est vue adjoindre 33 communes rurales lors de la mise en œuvre de la loi NOTRe. Cette communauté urbaine ne sait pas par quel bout prendre ces espaces ruraux, mais elle a la volonté politique de le faire. Nous sommes donc maintenant vraiment sur des logiques de dialogue à imaginer.

Cela dit, ces territoires à la fois ruraux et urbains se complexifient, et il est souvent évoqué une approche territorialisée. Je pense que tel est bien le chantier qui s'ouvre aujourd'hui. Nous pouvons nous inspirer de la pratique des élus urbains. Dans les grandes communes, vos centres sociaux ont-ils le même projet social ? Non. On raisonne par quartier. Les grandes intercommunalités, avec les contrastes urbains, ruraux, périurbains que l'on connaît, pourraient se réfléchir à partir de la notion de quartier en disant « voilà les nouveaux territoires », là où il y a déjà probablement un sentiment d'appartenance et sur lesquelles peuvent se bâtir des politiques de développement social adaptées aux situations rencontrées.

Un autre point est relatif à la gouvernance. Comment rassembler les acteurs ? Je pense que nous sommes dans une période d'innovation. Il va falloir faire du formel et de l'informel. Le formel, c'est, demain, avec la nouvelle intercommunalité, négocier la convention d'objectif, continuer à travailler le pacte de coopération, avancer avec l'élu et le DGA.

Pour la vitalité sociale des territoires, nous devons sortir des logiques de mise en concurrence, de mise sur le marché. Nous en sommes finalement arrivés à une relation de client/fournisseur entre collectivités et associations. Le résultat est là : les bénévoles sont de moins en moins nombreux à vouloir gérer les actions qu'on leur a confiées par délégation.

Je voudrais prendre un seul exemple : dans les centres de loisirs, le personnel est compétent, les locaux sont aux normes, les financements existent (à peu près) et une équipe bénévole assure la gestion de l'ensemble. Mais, avant même de rentrer en 6e, les jeunes ne fréquentent plus ces structures. Aujourd'hui, pour savoir ce que l'on pourrait faire avec et pour ces jeunes de 11 ans, nous avons besoin de visionnaires : où sont-ils dans les territoires ? C'est bien par l'informel que nous trouverons de nouvelles réponses.

Nous avons à relever ce défi et à repositionner, me semble-t-il, le projet du centre social et le projet du territoire. Il ne faut absolument pas confondre les deux. Le projet social agréé par la CAF est le projet social de cette association portée par des habitants, mis en œuvre par des habitants et sur leur territoire d'appartenance. Le centre social est partenaire du projet social du territoire que les élus, de leur côté, sur la base de leurs propres éléments de réflexion, souhaitent promouvoir. Oui, intercommunalités et centre social, vous êtes complémentaires.

WAT - wearetogether.fr - 15639 - Référence du document : E259 - Direction de la communication Caisse des Dépôts - Décembre 2018 - Imprimerie Caisse des Dépôts.
Crédits photos compte rendu Forum des Territoires FCSF : • image 1 : crédit photo FCSF • Image 2 : source Insee première, n°1374, 2011 • Image 3 : Doignon Y, Oliveau S, 2016 • Image 4 : P. Piste, 2013 (UMR Géographie cités) • Image 5 : atelier de cartographie de Sciences Po, 2011 • Image 6, source DGCM, Banatic, Insee, 2018 • Image 7, ESCDD, Die • Image 8 : Fédération des centres sociaux de Dordogne • Image 9, crédit photo centre social Moret Seine et Loing • Image 10, source SIG CABA, 2015.

banquedesterritoires.fr

@BanqueDesTerr